

**ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE  
DE LA JEUNESSE (ESUP-JEUNESSE)**

06 BP : 9223 OUGADOUGOU 06  
SISE AU SECTEUR 42, ARRONDISSEMENT 10 (DASSASGHO)  
OUGADOUGOU - BURKINA FASO  
TEL : (+226) 25 36 56 00  
CEL : (+226) 63 00 30 96  
WhatsApp : (+ 226) 72 80 94 94  
Email: contact: [info@esupjeunesse.net](mailto:info@esupjeunesse.net)  
Site web [www.esupjeunesse.net](http://www.esupjeunesse.net)  
[www.facebook.com/EcoleSupérieurePolytechniquede laJeunesse](http://www.facebook.com/EcoleSupérieurePolytechniquede laJeunesse)



**NOTICE DE RENSEIGNEMENTS EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023  
(Rentrée d'octobre 2022)**

L'Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse prépare en deux ans (02) au **Diplôme de Technicien Supérieur (DTS)**, en trois (03) ans à la **Licence**, en cinq (05) ans au **Master**, dans les filières suivantes :

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES**

**Génie électrique options :**

- 1- *Electromécanique (EM) ;*
- 2- *Master en Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (ENREE).*

**Génie civil options :**

- 1- *Bâtiments et Travaux Publics (BTP).*
- 2- *Mines et Carrières (MC).*
- 3- *Gestion et Maîtrise de l'Eau (GME).*
- 4- *Géomètre - Topographe (GT).*
- 5- *Master Géotechnique (MGT).*
- 6- *Master Infrastructures (MIN).*

**Design d'Espace (DE).**

**NB : nos diplômes suivants sont reconnus par le CAMES :**

- *DTS, options : Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Finance comptabilité, Marketing Management.*
- *Licences, options : Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Mines et Carrières, Gestion et Maîtrise de l'Eau, et Electromécanique, Finance comptabilité, Marketing Management.*
- *Masters, options : Bâtiments et Travaux Publics, Topographie, Mines et Carrières, Gestion et Maîtrise de l'Eau et Géotechnique.*

**L'ESUP est une école conventionnée qui reçoit les étudiants boursiers affectés de l'Etat.**

**A) Conditions d'admission à l'ESUP-JEUNESSE**

1. une (01) fiche d'inscription, fournie par l'administration de l'ESUP- Jeunesse, dûment remplie ;
2. deux (02) photos d'identité identiques récentes ;
3. une (01) photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
4. un (01) extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif légalisé ;
5. une (01) photocopie légalisée du diplôme/attestation et du relevé des notes du BAC pour les postulants à la 1<sup>ère</sup> année ;
6. une (01) copie du récépissé d'inscription sur la plateforme CAMPUS FASO pour tous les étudiants (inscription et réinscription) ;
7. une (01) copie de la quittance pour les étudiants boursiers affectés de l'Etat ;
8. une (01) photocopie légalisée du diplôme du BAC et du relevé de note de la 1<sup>ère</sup> année, pour les postulants à la 2<sup>ème</sup> année ;
9. une (01) photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation de réussite du BAC et des relevés des notes du BTS, du DTS, du DUT ou de la L2 pour l'inscription en troisième année (relevés de L1 et L2) ;
10. une (01) photocopie légalisée du BAC, du diplôme ou de l'attestation de la licence et les relevés des notes de la L1, L2 et L3 pour l'inscription en master ;
11. un (01) engagement à respecter les règlements de l'école (formulaire disponible au service de la scolarité) ;
12. l'admission se fait selon les cas par un test, sur étude de dossier et/ou par un entretien.

**NB : les pré - inscriptions en ligne sont possibles : [www.esupjeunesse.net](http://www.esupjeunesse.net).**

**B) Code vestimentaire et recommandations**

L'étudiant doit disposer obligatoirement de/d' :

- ❖ un ensemble costume (selon le modèle de l'école disponible à la scolarité) pour les étudiants en cours du jour;
- ❖ une (01) blouse (kaki, bleu, blanc), une paire de chaussures de sécurité, un casque de sécurité ainsi qu'un gilet fluorescent pour tous les étudiants;
- ❖ **chaussures fermées pour les filles et les garçons** (aucunes sandales ou sandalettes communément appelées tapettes sous aucune forme ne seront permises).

**NB : chaque étudiant doit posséder obligatoirement son ordinateur portable et une calculatrice programmable.**

### C) Frais de scolarité et modalités de paiement

Niveaux Périodes	L1	L2	L3	L1, L2, L3 Design d'espace	Niveaux Périodes	Master 1	Master 2	Master 1 MGT/MIN	Master 2 MGT/MIN
<b>Droits d'inscription</b>	280 000	280 000	250 000	250 000	<b>Droits d'inscription</b>	320 000	320 000	320 000	320 000
<b>Fin nov. 2022</b>	75 000	75 000	125 000	125 000	<b>Fin nov. 2022</b>	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>Fin janv. 2023</b>	75 000	75 000	125 000	125 000	<b>Fin janv. 2023</b>	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>Fin fév. 2023</b>	75 000	75 000	125 000	125 000	<b>Fin fév. 2023</b>	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>Fin mar. 2023</b>	75 000	75 000	125 000	125 000	<b>Fin mar. 2023</b>	200 000	200 000	200 000	200 000
<b>Fin mai 2023</b>	75 000	75 000	-	-	<b>Fin mai 2023</b>	-	-	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>655 000</b>	<b>655 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>-</b>	<b>1 120 000</b>	<b>1 120 000</b>	<b>1 320 000</b>	<b>1 320 000</b>

**NB** : le service de recouvrement est habilité à traiter les cas particuliers.

#### Autres frais

- les frais de dossier (pour les nouveaux étudiants) s'élèvent à 15 000 f, les frais de carte d'étudiant à 500f, les frais de fonctionnement du bureau du comité des étudiants à 1000 f et les frais d'assurance à 1000 f. Ces frais sont obligatoirement payables à l'inscription ;
- les frais de soutenance (soutenance, plus toge et vidéoprojecteur) en session normale s'élèveront à **50 000f** pour les DTS, 75000 f pour les Licences et 100 000f pour les Masters. Ces frais sont obligatoirement payables au dépôt du mémoire ou du rapport dans les délais réglementaires ;
- les frais de soutenance exceptionnelle (soutenance, plus toge et vidéoprojecteur) s'élèvent à 80 000 pour les DTS, 100 000 pour la Licence et 150 000 f pour le Master ;
- d'autres frais supplémentaires (sorties d'études/TP à l'extérieur du Burkina, sorties récréatives, etc.) pourraient être demandés.

#### D) Clauses particulières

- tout étudiant dont la scolarité n'est pas payée au plus tard aux dates indiquées ci-dessus, fera l'objet d'une exclusion provisoire et ne pourra prendre part aux cours et aux évaluations qu'après paiement de la tranche concernée. Les évaluations manquées pour cause d'impayés seront sanctionnées par la note zéro et ne feront l'objet d'aucune reprise ;
- toute somme versée reste définitivement acquise par l'établissement ;
- les droits d'inscription doivent être entièrement acquittés avant le début des cours ;
- le reversement de la scolarité au profit d'un autre étudiant n'est pas accepté après fin novembre 2022 ;
- toute scolarité entamée est intégralement due ;
- la suspension ou le report de l'année académique est obligatoirement soumise à une procédure particulière (voir service de scolarité), mais dans tous les cas n'est pas possible après fin novembre 2022 ;
- tout règlement des frais de scolarité en dehors de la caisse de l'ESUP-Jeunesse engage la seule responsabilité de son auteur ;
- les étudiants doivent exiger un reçu après tout versement ;
- les étudiants disposent de 12 mois à compter de la date de proclamation de l'admissibilité pour leur soutenance. Au-delà, ils seront assujettis à des pénalités (voir règlement sur les délais de soutenance des rapports et mémoires en fin de cycle).

**NB** : les inscriptions et réinscriptions pour toutes les classes commencent le 1<sup>er</sup> Juillet 2022. Passé le délai du **17 Septembre 2022**, les anciens étudiants non encore réinscrits ne bénéficieront plus de la priorité de réinscription. Dans tous les cas, aucune inscription/réinscription ne sera possible après fin janvier 2023. Les cours débiteront à partir du **03 Octobre 2022**.

Ouagadougou le 09 mai 2022



**Le Directeur Général**